

s'y décidèrent d'autant mieux que le clan qui l'emporta à Lyon fut le plus bourgeois — celui de la Gironde, suivi, d'ailleurs, par toute la contre-révolution. Sans-culottes nés, pour ainsi dire, ils détestèrent à la fois dans leurs ennemis des Lyonnais et des aristocrates. Aussi quand les troupes de la Convention approchèrent, la Guillotière leur ouvrit-elle ses portes toutes grandes. Elle avait été laissée en dehors de l'enceinte fortifiée de Lyon ; elle se barricada contre la ville, creusa des fossés, éleva des redoutes et devint un des camps principaux des assiégeants. Alors, sans plus tarder, elle demanda aux représentants du peuple de réaliser son rêve le plus cher, et de la séparer enfin de la « ville rebelle ». Par leur arrêté du 12 août 1793, Dubois-Crancé, Gauthier, Delaporte et Javogue lui donnèrent satisfaction. En communiquant ce texte au Comité de Salut Public, avec celui qui détachait du Rhône le département de la Loire, ils justifiaient ainsi la mesure qu'ils venaient de prendre : « Il fallait soustraire ce faubourg à la tyrannie des Lyonnais. Il avait besoin d'une municipalité et il nous a demandé sa réunion à l'Isère ».

Les fonctionnaires ou les simples particuliers qui n'approuvaient pas la politique jacobine n'eurent d'autre ressource que de s'en aller. C'est ainsi que le juge de paix, Jean-Marie Feuillet, dut se réfugier à Lyon. Le 21 septembre, Dubois-Crancé et Gauthier le remplacèrent par le citoyen Jean-François Sobry. Dans un lot de vieux papiers, nous avons retrouvé de leur arrêté une ampliation originale signée Gauthier. Les curieux du passé la liront peut-être avec intérêt :

ÉGALITÉ, LIBERTÉ

Les Représentants du Peuple envoyés près l'Armée des Alpes (1),

« Considérant que le juge de paix du canton de la Guillotière s'est jetté parmi les rebelles de Lyon ; que les citoyens de ce canton ne peuvent souffrir une plus longue discontinuation de toute justice, ont arrêté provisoirement :

Article 1^{er}.

« Que Jean-François Sobry est nommé juge de paix du canton de la

(1) En-tête imprimé.